

# FORMATION EN ANTIQUE MEDECINE ÉNERGETIQUE

ANNEE 201...-201...

PROPOSEE ET ANIMEE PAR JEAN-CHRISTOPHE BONVIN

RUE BEAU-SEJOUR 28, 1003 LAUSANNE

Le/la soussigné(e).....

Date de naissance .....

Domicile : .....

.....

.....

Tél privé : ..... professionnel : ..... portable :.....

e-mail : .....

Certifie :

- Etre en bonne santé physique et mentale.

S'engage, durant les cours et la formation, à :

- Rester responsable de lui/elle-même, de sa santé, de ses actes et de ses choix. Il lui incombe de vérifier ses couvertures d'assurance.
- Respecter les règles de confidentialité au sein du groupe de formation.
- Respecter les droits d'auteurs et ne pas enseigner la matière du cours dans sa forme dans les 5 ans qui suivent, sans l'accord écrit préalable de Jean-Christophe Bonvin.
- Payer spontanément, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la formation, la somme de ..... - CHF, arrhes déduites, pour l'année de formation, qu'il/elle participe ou non aux cours, quelle qu'en soit la raison.

L'inscription à la formation est validée à réception des arrhes, soit 1/3 de la somme annuelle, non remboursables dès 3 semaines avant le début des cours.

Sans dénonciation explicite de l'étudiant, par mail ou par courrier, jusqu'au plus tard 1 mois avant la reprise des cours, à poursuivre la formation, ce contrat de formation se reconduit tacitement d'année en année aux mêmes conditions, sauf rectification écrite préalable.

Passé ce délai, l'étudiant s'engage à payer la moitié de la somme annuelle. Dès 3 semaines avant la reprise des cours, la somme pour la totalité de l'année reste due.

Fait à ....., le ..... Lu et approuvé .....

Signature de l'étudiant(e)